

INFOS MEDIATIQUES

Vente liée : ouverture du procès UFC-Que Choisir contre Darty

Express - Après plus d'un an et demi de procédure, Darty comparaitra mardi 6 mai devant le tribunal de grande instance (TGI) de Paris où l'un de ses magasins est poursuivi pour vente liée d'un OS avec ses PC par l'UFC-Que Choisir.

Coup d'envoi pour le passeport biométrique en France

Réglementation - Tous les textes validant le lancement en France du passeport biométrique sont désormais parus. Dès cet automne, les premières pièces seront produites. Elles intègrent une image du visage et les empreintes digitales stockées dans une puce RFID.

Licences Windows : trois subtilités à connaître

Juridique - Coup de projecteur sur trois aspects peu connus des licences du système d'exploitation de Microsoft : des clauses qui permettent de se faire rembourser l'OS, de le revendre et même d'obtenir XP à la place de Vista.

La loi Olivennes bute sur l'Élysée

La loi dite Olivennes prend du retard. Alors qu'elle doit passer en première lecture devant le Sénat en juillet prochain, elle ne sera pas présentée au Conseil des ministres du 28 mai, comme prévu initialement.

DOSSIER OLIVIENNES: P2P : les nouveaux risques

Sommaire 1. Le P2P aujourd'hui 2. Le rapport qui met le feu aux poudres 3. Le filtrage des données est-il légal ? 4. Des mesures inapplicables 5. Les FAI frileux 6. L'UFC-Que choisir très critique 7. Le P2P a-t-il un avenir en France ?

Les hotlines ne seront plus surtaxées, ni les temps d'attente facturés...dans trois mois

Business - L'ACERP a accordé un délai de trois mois aux fournisseurs d'accès Internet pour appliquer les dispositions de la loi Chatel : accès à la hotline au

prix d'un appel local et gratuité des temps d'attente. Les FAI vont-ils augmenter leur tarif pour compenser cette perte de revenus ?

13/05/08 - Librairies en ligne: la gratuité du port n'est pas une vente à prime

Coup de théâtre judiciaire pour les librairies en ligne. La Cour de cassation refuse de qualifier de vente à prime la gratuité des frais de port pour l'achat de livres. Dans son arrêt du 6 mai 2008, la Cour donne gain de cause au site Alapage.com et reprend l'argument qu'avait avancé, sans succès, le libraire en ligne devant la cour d'appel de Paris. La cour suprême reconnaît ainsi que « *la prise en charge par le vendeur du coût afférent à l'exécution de son obligation de délivrance du produit vendu ne constitue pas une prime au sens des dispositions du code de la consommation* ».

Le ministère de la Famille veut renforcer la protection des mineurs en ligne

Express - Les fournisseurs d'accès à internet font face à de nouvelles revendications en matière de protection de la jeunesse en ligne.

Comparateurs de prix et e-commerçants sommés d'écrire une charte de déontologie

Express - Le secrétaire d'État au développement de l'Économie numérique, Éric Besson, met la pression sur les sites d'e-commerce français et, en particulier, sur les comparateurs de prix.

Wizzgo enregistre gratuitement en ligne toute la TNT

Télévision - Plus besoin de magnétoscope ni même de téléviseur pour enregistrer les émissions de la télévision numérique terrestre. Wizzgo, un service gratuit développé par une start-up française, s'occupe de tout.

Assises du numérique : vingt-sept propositions pour structurer les débats

Société - Intégrer le haut débit au service universel, créer une base centrale des empreintes des œuvres, créer un conseil national du numérique... Éric Besson met sur la table ses propositions, qui serviront de base de travail pour un mois de

LE JURIDIQUE DU MOIS

E-Commerce : les sites de voyage en tête des infractions selon la DGCCRF

Réglementation - En 2007, la DGCCRF a relevé une augmentation des infractions à la législation du commerce, commises par les cybermarchands français. Le tourisme, l'immobilier et les vins et spiritueux sont les secteurs les plus touchés.

40 000 euros d'amende pour des commentaires «très douteux» sur des salariés

07/04/2008 - Echos des séances

La CNIL a infligé une amende de 40.000 euros à la société Service Innovation Groupe France (SIG) en raison de commentaires subjectifs figurant dans le fichier des salariés

Vidéosurveillance : la CNIL demande un contrôle indépendant

08/04/2008 - Communiqué

À l'heure où le Gouvernement a pour objectif de tripler d'ici deux ans le nombre de caméras de vidéosurveillance présentes dans les lieux publics, la CNIL vient d'adresser à Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, une note soulignant la nécessité d'en clarifier le régime juridique. Ce document préconise, notamment, le renforcement des droits des personnes en attribuant à la CNIL le contrôle de tous les systèmes de vidéosurveillance, quel que soit leur lieu d'implantation (lieu privé ou lieu public). Simultanément, la CNIL a confié à IPSOS la réalisation d'une étude portant sur l'opinion des Français à l'égard de ces dispositifs.

Sur notre SITE DE COMBAT: Quatre ans de prison pour une arnaque à la nigériane

L'arnaque à la nigériane peut rapporter gros mais peut aussi coûter cher à ces instigateurs. La cour d'appel de Rennes a prononcé une peine de quatre

ans de prison envers l'un des membres de cette escroquerie réalisée en bande organisée. Les juges ont toutefois limité la peine de prison ferme à deux ans, prenant en compte les efforts de l'intéressé pour se réinsérer et son absence de casier judiciaire. La cour d'appel a, par ailleurs, fixé l'indemnisation globale de la victime à 66 435 euros dont 2 500 euros seulement pour son préjudice moral. Elle estime que le plaignant aurait dû se méfier, vu le contexte des tractations et le montant mirifique de la commission.

Lettre ouverte à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation

Tribune - Le 1er juin 2008, la loi Châtel entrera en vigueur. Parmi les nouvelles mesures qui prétendent renforcer les droits des consommateurs, cinq concernent la vente à distance et le e-commerce.

Recherche de débiteurs : 10 000 euros d'amende pour la société BetM

Poursuivant son action visant à faire respecter la loi «informatique et libertés» dans le domaine de la recherche des débiteurs, la CNIL a décidé, le 25 octobre 2007, une sanction de 10 000 à l'encontre de la société BetM en raison des manquements à la loi « informatique et libertés ».

Prospection commerciale non sollicitée par fax : 5000 euros d'amende pour Stock Premium

La CNIL a prononcé le 22 novembre 2007 à l'égard de la société JPSM une sanction pécuniaire de 5000 euros, pour avoir envoyé des milliers de fax publicitaires et mené de nombreuses opérations de prospection commerciale par fax sans l'accord des destinataires.